



Règlement Tournoi du 1^{er} Mai de la ville d'Autun

Article 1 : Objet

La ville d'Autun organise en partenariat avec le Sporting Club Autun un tournoi de football à 7. Ce tournoi non officiel se déroulera toute la journée du vendredi 1^{er} mai 2026 à partir de 08h00 au complexe Saint-Roch de la ville d'Autun. Il est placé sous le signe, du fair-play, de la convivialité et de la fraternité.

Article 2 : Inscriptions et annulation

Les inscriptions et paiements devront parvenir **avant le 20/04/2026 midi** (*date de clôture des inscriptions*) via le formulaire d'inscription ou à l'adresse tournoidefootdu1ermai@gmail.com

Le tarif est de **18€/personne** et comprend le repas, une boisson et un café. Les participants ne souhaitant pas commander de Paëlla doivent le spécifier sur le formulaire d'inscription.

Le paiement devra être déposé au club house du Sporting Club Autun avant le 20/04/2026 17h. Une date sera bloquée et communiquée ultérieurement aux inscrits pour venir déposer leur paiement.

Le comité de l'épreuve sélectionne **les équipes** (de 16 à 24 équipes). Toute inscription est définitive, sauf si une liste d'attente est constituée.

Seul le comité de l'épreuve peut décider de l'annulation du tournoi. Il est constitué de : M. Gregory Duband, Mme Cathy Nicolao Verdenet, Mme Liliane Mouglin Peduzzi, M. Remi Fulgini.

En dessous de 8 équipes inscrites, le tournoi est annulé et les inscriptions remboursées.

Article 3 : Qualification et catégorie d'âge

Les équipes devront présenter des joueurs/joueuses de 16 ans et plus.

Les équipes devront comporter minimum 10 inscrit(e)s, maximum 14 inscrit(e)s dont au minimum 1 homme ou 1 femme obligatoire sur le terrain en cours de jeu.

Le comité de l'épreuve tolère un **maximum de 3 licencié(e)s FFF par équipe.**

Tenue corporative de préférence et en adéquation avec le sport exigée, cependant les crampons vissés et/ou en aluminium sont strictement interdits.

Nous attirons l'attention des équipes participantes sur le strict respect de ces articles.

Article 4 : Responsabilités

L'accès au complexe sportif sera contrôlé suivant le règlement intérieur du complexe sportif Saint-Roch. Les normes sanitaires en vigueur seront strictement appliquées.

Tous les joueurs, dirigeants et accompagnateurs devront être assurés. Le Comité d'Organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident, de perte ou de vol. Les vestiaires sont mis à votre disposition, pour vous permettre de vous changer et vous doucher ; vous devrez les libérer aussitôt, et conserver vos sacs et vos effets personnels.

Article 5 : Système de l'épreuve

Le règlement du tournoi est celui du football à 7 établi par la FFF. Toutefois, quelques modifications ont été apportées à savoir :

- les touches s'effectuent exclusivement aux pieds
- pas de hors-jeu
- le tacle sous toutes ses formes est strictement interdit
- si passe au gardien application de la loi foot à 11.
- tous les coups francs sont directs, le mur à six mètres.
- chaque équipe fourni un arbitre.

Les équipes sur le terrain sont constituées de 7 joueurs au maximum dont autant de remplaçants qui peuvent entrer à tout moment. **Au minimum 1 fille ou 1 garçon doit se trouver sur le terrain et maximum 3 licenciés FFF (identifiés par un bracelet).**

Article 6 : Déroulement - Durée des rencontres - Classement et qualification

Les équipes seront réparties en poules. Le temps, défini par le comité de l'épreuve en fonction du nombre d'équipe, sera géré par la table de marque, une corne de brume sonnera le début et la fin des rencontres. La matinée sera consacrée aux matchs de poules, l'après-midi aux phases finales.

Le classement à l'intérieur des poules sera établi comme suit :

victoire : 3 points; nul : 1 point ; défaite : 0 point ;

En cas d'égalité, il sera tenu compte, dans l'ordre : de la différence de but générale, de la meilleure attaque, de la meilleure défense ; en cas d'égalité à nouveau, il sera procédé à un tirage au sort.

A l'issue de la matinée, après enregistrement des résultats, les 2 ou 3 premiers de poules seront qualifiés pour le **tournoi prestige**, les 2 ou 3 suivants pour le **tournoi honneur**.

Les phases finales de l'après-midi se dérouleront pour déterminer le classement de chaque tournoi. Lors des phases finales, à l'issue du temps réglementaire, un match nul donne lieu à 3 tirs au but.

L'arbitrage sera assuré toute la journée par les joueurs/joueuses de chaque équipe en attente de matchs ou par des arbitres désignés par le comité de l'épreuve.

Article 7 : Accès aux terrains

Seules les équipes disputant un match, pourront pénétrer sur le terrain, à l'appel de leur nom ; les autres restent à l'extérieur du terrain, y compris les éventuels accompagnants.

Article 8 : Organisation pratique du tournoi

Le tournoi débutera entre 08h30 et 9h30 le 01 Mai 2026.

Le rassemblement des équipes et la remise des bracelets + tickets repas est fixé entre 8h00 et 08h30 au complexe sportif Saint-Roch de la ville d'Autun.

Il se terminera par la remise des récompenses aux environs de 18h00, suivi du verre de l'amitié.

Article 9 : Restauration - Buvette

Le tarif inclut le droit d'inscription, le repas, le café et la boisson. Le tarif est de **18€/personne**

L'espace restauration est ouvert de 11h30 à 13h30, environ. Les repas des accompagnants devront être réservés auprès du Sporting Club Autunois (**tarif 18€/personne**).

Une buvette fonctionnera jusqu'à 18h pour vous proposer des rafraîchissements. L'alcool est strictement interdit en dehors de l'espace buvette.

Article 10 : Récompenses

Une coupe sera remise à l'équipe vainqueur de chaque Challenge.

Une récompense sera attribuée par le comité de l'épreuve à la meilleure « tenue » d'équipe.

Les Challenges Prestige et Honneur du 1^{er} Mai sont remis en jeu chaque année.

Article 11 : Cas particuliers

Tous les cas non prévus par ce règlement seront jugés par le comité de l'épreuve qui se réserve le droit de l'amender en cas de nécessité.

L'exclusion ou le refus d'inscription d'une équipe ou d'un joueur est décidée par le comité de l'épreuve, suivant le présent règlement, celui du complexe sportif Saint-Roch et de tous autres éléments justifiant ce choix. Dans un tel cas, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Le tournoi étant placé sous le signe, du fair-play, de la convivialité et de la fraternité, une attention particulière sera portée sur le respect d'une attitude exemplaire de la part des participant(e)s. Tout comportement contraire pourra constituer un motif d'exclusion.

Toutes les équipes adhèrent de fait à ce règlement par leur inscription définitive.